

Conseil municipal du lundi 2 mars 2009

Le deux mars deux mille neuf, le conseil municipal s'est réuni sur convocation de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire. Tous les membres étaient présents sauf Monsieur Bertrand ASTRIC absent excusé procuration à Monsieur Roland DEMESMAY, Madame Céline DEVANNE absente excusée procuration à Mme Isabelle BASTIEN, Madame Josiane RUFFION absente excusée procuration à Madame Isabelle VEYRY, Monsieur Bernard BONNOT absent excusé procuration à Monsieur Rémy MICHON, Monsieur Bruno BERNARD absent excusé procuration à Isabelle CHATAIGNER.

La séance était présidée par Monsieur Roland DEMESMAY, adjoint au maire.

Madame Cécile AUCANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 février 2009 appelle une observation : le conseil a bien eu lieu le 2 février 2009 et non le 6 janvier 2009.

Ouverture anticipée des crédits à l'article 21 538 du BP Général 2009:

L'adjoint au Maire expose qu'afin de régler une facture d'investissement il y a lieu d'ouvrir des crédits anticipés, dans l'attente du vote du budget primitif 2009, à l'article 21538 pour un montant de 2 000 €.

L'adjoint au Maire précise que cette ouverture anticipée de crédits est réglementairement prévue dans la limite du quart des crédits d'investissement du budget N-1.

Ces crédits seront repris en dépenses d'investissement au BP 2009 à l'article budgétaire correspondant.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Convention de servitude avec ERDF pour mise à disposition d'un terrain :

L'adjoint au Maire expose que suite à l'incendie du poste de transformation situé chemin de planche ronde, ERDF doit remplacer ledit transformateur. Pour ce faire, il convient d'établir avec ERDF une convention de servitude pour mise à disposition d'un terrain pour poste de transformation. L'adjoint au Maire donne lecture de ladite convention.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire signer ladite convention.

Assiette et désignation des coupes de l'exercice 2009 :

Sur proposition de l'ONF et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à **l'unanimité**, fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2009 ainsi que pour les coupes non réglées les destinations suivantes :

I. Vente de futaies affouagères

Parcelles : 2 r; 3; 4 r au bois de Blâme

Essences : toutes

Catégories de produits vendus ou délivrés à l'initiative de l'ONF

Découpes : dites « standard »

Le Maire donne délégation aux maires désignés comme présidents des ventes groupées de bois façonnés organisé par l'ONF pour vendre les produits façonnés désignés ci-dessus.

II. Coupes résineuses

En bloc et sur pied

Parcelle 20 – Bois de Champ Niolle

III. Délivrance aux affouagistes

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après : houppiers et petits-pieds.

Mode d'exploitation de l'affouage retenu : sur pied

Indemnité de gardiennage de l'église communale :

Conformément aux dispositions de la circulaire préfectorale du 16 février 2009, l'adjoint au Maire propose d'augmenter, pour l'année 2009, l'indemnité de gardiennage de l'église allouée au prêtre affectataire de la paroisse. Cette augmentation de 0,79 % porte l'indemnité de gardiennage à 117,04 € par trimestre pour l'année 2009.

Il propose également d'appliquer cette augmentation à compter du 1^{er} trimestre 2009.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil en ayant délibéré accepte par :

- **1 voix contre**
- **14 voix pour**

Contribution des budgets annexes au budget général :

L'adjoint au Maire rappelle que la commune assure ses biens et son matériel. Dans un souci de vérité des prix, il convient d'affecter au budget eau et assainissement la part des équipements assurés leur revenant.

L'adjoint au Maire propose que les budgets assainissements et AEP contribuent à hauteur de 1 000 € (mille euros) chacun pour couvrir les primes d'assurances.

Dans la même logique et pour la même raison, l'adjoint au Maire propose que les budgets annexes versent une compensation au budget général pour la mise à disposition de personnel.

L'adjoint au Maire évalue que le temps passé par les agents correspond à une somme forfaitaire de 2 500 € (deux mille cinq cents euros) pour le service AEP et 5 000 € (cinq mille euros) pour le service assainissement.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.

Prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2009 :

L'adjoint au Maire rappelle les tarifs appliqués pour l'année 2008 :

- | | | |
|---|---|-------------------|
| - prix du m ³ d'eau | : | 1,35 € |
| - prix du m ³ d'assainissement | : | 0,75 € |
| - prix de la location du compteur | : | 5,00 € / semestre |

L'adjoint au Maire propose pour l'année 2009 d'appliquer les tarifs suivants :

- | | | |
|---|---|-------------------|
| - prix du m ³ d'eau | : | 1,35 € |
| - prix du m ³ d'assainissement | : | 0,95 € |
| - prix de la location du compteur | : | 5,00 € / semestre |

Conformément à la réglementation la taxe sur la consommation d'eau reversée à l'Agence de l'Eau est fixée à 0.03147 € par m³.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Orientations financières 2009 :

Après analyse, il apparaît que les opérations d'investissement pressenties au budget 2009 lors du débat d'orientation budgétaire pourront être maintenues, à savoir : 67 000 € en investissement non affectés et 120 000 € en investissement d'opérations.

Désignation du référent de sécurité routière :

L'adjoint au Maire rappelle que depuis 2002 la sécurité routière est érigée en grande cause nationale. Dans ce cadre, le maire est un acteur essentiel de l'élaboration et de la déclinaison de la politique locale. A cet effet une formation à l'attention des élus référents de sécurité routière est organisée par les services de l'État et l'association des Maires de France. L'adjoint au Maire propose de nommer M. Laurent BAUDIQUÉY référent pour la sécurité routière.

L'exposé de l'adjoint au Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

Questions diverses :

Assemblée Générale de la copropriété des papeteries :

Véloroute: Plusieurs riverains se plaignent de la vitesse excessive des vélos sur la véloroute à proximité des habitations. Un courrier a été envoyé au Conseil Général pour rappeler que la véloroute, sur cette portion, passe par une zone très urbanisée et que des mesures doivent être prises pour réduire la vitesse (chicanes, panneaux,...)

Monsieur Rémy LUCAS fait remarquer qu'en l'absence de voie spécifique, les vélos qui circulent sur la véloroute sont contraints d'emprunter la départementale qui relie Boussières-papeteries à Thoraise (sous les roches) et que ceci ajoute un danger supplémentaire sur une route déjà étroite, sans ligne blanche avec de possibles chutes de pierres lors d'orages.

Réseau téléphone portable : Certains habitants des papeteries se plaignent de ne pas avoir de couverture réseau pour leurs portables. Monsieur Rémy LUCAS s'est déjà rapproché de certains opérateurs pour étudier la possibilité d'installer une antenne. Il poursuit ses contacts.

Pollution :

Suite à l'incident sur la chaudière des papeteries ZUBER-RIEDER, le Maire a demandé à ce que des analyses soient pratiquées. Un courrier a été distribué à l'ensemble des habitants des papeteries et du Maroc leur demandant de ne pas consommer les légumes cultivés sur place avant d'avoir les résultats des analyses.

Le rapport a conclu qu'il s'agissait uniquement de suies non toxiques.

Une nouvelle information sera donc faite auprès des habitants des papeteries, du Maroc et une copie à la mairie de Torpes pour leur faire part des résultats des mesures et des conclusions du rapport, en précisant que ce dernier sera consultable sur demande à la mairie de Boussières.

Bateau devant l'arrêt de bus :

Il est envisagé de réaliser un bateau devant l'arrêt de bus des papeteries de façon à permettre au bus de s'arrêter de façon plus sécuritaire et sans perturber la circulation. Le Maire s'est entretenu avec le Conseil Général dans ce sens.

Aire de retournement au Maroc :

La réalisation de l'aire de retournement au Maroc arrangerait également le Conseil Général puisque les bus ne seraient plus contraints de faire le tour par Boussières village pour repartir mais il y aura peut-être un problème de budget.

Transports méridiens :

Le Conseil Général supprime systématiquement les transports méridiens lorsqu'il y a une cantine sur place et que le trajet est de plus de 3 km. A l'heure actuelle, nous ne savons pas si Boussières est concerné par ces suppressions. La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a été informée par nos soins de ces nouvelles dispositions.

Star AC 2009 29-30 août prochain:

A l'heure actuelle, une quinzaine de chariotes sont prévues dont une chariote du conseil municipal. Les critères de notation par le jury seront le respect des normes de construction, l'esthétique, le niveau de recherche, les temps obtenus lors des courses.

Les bouilleurs de crus ainsi que le club de paint-ball de Torpes feront une démonstration.

L'association du don du sang est chargée de la décoration des rues. Toute idée est la bienvenue.

Un vide grenier et des expositions d'artisans sont prévus le dimanche.

Une présentation de fontaines et lavoirs miniatures sera également organisée.

La prochaine réunion du Comité des fêtes est prévue le jeudi 2 avril à Abbans-Dessus.

Courant juillet une réunion rassemblera tous les bénévoles afin de répartir et de coordonner les fonctions de chacun.

Un message radiophonique sera diffusé sur France Bleue pour annoncer cette manifestation.

Dimanche de Pentecôte (31/05/09)

L'association des Richets organise un vide grenier et un concours de pétanque avec buvette. Plusieurs forains seront contactés et une réunion préalable aura lieu le samedi 14/03/09 à 9h en mairie.

La séance a été levée à 21h45